

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 10 FEVRIER 2017

**Date de la convocation
et affichage : 3 février 2017**

**Date d'envoi des délibérations à la
Préfecture : 14 février 2017**

**Nombre de membres
en exercice : 23**

**Date d'affichage à la porte de la
Mairie : 14 février 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 10 février dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de M. Thierry SIMELIERE, Maire, assisté de M. François HERY, Mme Catherine BELLONCLE, Mme Marianne DANGUIS et M. Erwan BARBEY-CHARIOU, Adjoints.

Etaient présents : Mme Janine GUELLEC-HEURTEL, Mme Nicole GRIDEL-CULAND, Mme Micheline JOULOT, Mme Karine HALNA, M. Jean-Louis GICQUEL, M. Clément LACOUR, M. Franck LABBE, Mme Isabelle QUERE et M. Georges BREZELLEC.

Absents représentés :

M. Marcel QUELEN donne pouvoir à M. François HERY,
Mme Sophie LATHUILLIERE donne pouvoir à M. Clément LACOUR,
Mme Elodie OCHS donne pouvoir à Mme Marianne DANGUIS,
M. Victorien DARCEL donne pouvoir à M. Thierry SIMELIERE,
Mme Béatrice FOURNIER donne pouvoir à Mme Catherine BELLONCLE,
M. Jean-François VILLENEUVE à Mme Karine HALNA,
M. Rémond Jean-Claude MOYAT donne pouvoir à Mme Isabelle QUERE.

Absents :

M. Hervé HUC, Mme Yveline DROGUET.

M. Franck LABBE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Présents : 14

Représentés : 7

Votants : 21

PROCES VERBAL

M. LE MAIRE : Bonsoir à tous. Je vous propose de commencer cette séance du conseil municipal du vendredi 10 février 2017. Une personne va arriver en retard, elle m'a prévenu.
Je propose comme secrétaire de séance, dans l'ordre du tableau, Monsieur Franck LABBE.

Monsieur Franck LABBE procède à l'appel.

M. LE MAIRE :

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2017.
Avez-vous des remarques particulières ?

Monsieur le Maire passe au vote.

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier est approuvé à l'unanimité.

Point n° 2 : compte rendu des délégations du Maire

- Arrêté n° 2017 DG 01 du 19 janvier 2017 – actualisation de la régie taxes de mouillage – port de plaisance
- Arrêté n° 2017 DG 02 du 26 janvier 2017 – actualisation de la régie tennis municipaux

Arrivée de Monsieur HUC à 18 heures 50

Présents : 15

Représentés : 7

Votants : 22

Point n° 3 : Débat d'Orientation Budgétaire

Même si ce n'est pas une obligation, la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX présente un débat d'orientation budgétaire avant le vote du budget principal. Celui-ci sera précédé début mars du vote du Compte Administratif.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 10 FEVRIER 2017

Nos recettes sont de 3 ordres : la fiscalité, donc les impôts, les produits des jeux du casino et les dotations de l'Etat.

Sur ces 3 courbes, on constate :

- une courbe légèrement ascendante qui correspond à la fiscalité (2.450.260 €) avec une augmentation mécanique du fait de la revalorisation des bases sans qu'il y ait augmentation du taux de la fiscalité. Il n'y aura pas d'augmentation en 2017 de l'imposition à SAINT-QUAY-PORTRIEUX.

- la courbe des produits bruts des jeux. Depuis 2014, c'est plutôt une courbe plate. Je rappelle qu'après notre élection, dès mars 2014, c'est le premier dossier que j'avais été amené à traiter avec l'ensemble de l'équipe : la délégation de service public (DSP). Après une négociation, je l'ai toujours dit, difficile, nous avons réussi à signer une DSP avec le taux maximal de 15 %. Après cette signature de délégation de service public on craignait qu'il y ait une diminution des recettes du fait que le casino avait annoncé une diminution de son investissement notamment en nouvelles machines à sous. Vous l'avez vu l'année dernière, il y a eu de l'investissement et de nouveaux investissements sont d'ailleurs prévus dans le casino liés au compte 471 avec un réaménagement intérieur avec si possible la suppression de l'escalier interne. Des travaux internes pour pouvoir avoir une politique d'animations beaucoup plus ambitieuse et surtout une meilleure visibilité des spectateurs. C'est un des casinos qui se portent bien, en Bretagne. Les recettes sont quasiment constantes. Il faut tout faire pour que ces recettes ne diminuent pas. D'où notre politique en faveur du stationnement et du parking. Je vous rappelle qu'on a bloqué une partie du compte 471 pour le réaménagement d'une place.

- la 3^{ème} courbe, on l'a annoncé avant 2014 mais c'est devenu effectif, c'est bien sûr la diminution de la dotation de l'Etat. 925.000 € soit encore cette année – 100.000 € et sur l'ensemble du mandat 400.000 € en moins. Cela nécessite une certaine adaptation.

Détail de nos recettes principales :

Les taux d'imposition sont inchangés depuis 2009, avec 18.42 % pour la taxe d'habitation, 16.87 % pour la taxe sur le foncier bâti et 55.12 % pour le foncier non bâti. Tous les ans il y a une revalorisation nominale. Soit + 0.4 %. Ce sont des évolutions qui sont bien sûr données par l'Etat.

Les produits attendus :

Taxe d'habitation, on espère 1.540.934 €,

Taxe sur le foncier bâti : 884.784 €

Taxe sur le foncier non bâti : 24.512 €

Produit attendu : 2.450.260 € soit une évolution entre 2016 et 2017, toujours liée à la revalorisation des bases, de recettes de + 24.260 €.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 SAINT-QUAY-PORTRIEUX fait partie de la nouvelle intercommunalité Saint Briec Armor Agglomération, résultat de la fusion de Saint Briec Agglomération, Quintin Communauté, Centre Armor puissance 4, Sud Goëlo et de la commune de Saint Carreuc, soit 32 communes, 150.000 habitants. On est dans une communauté d'agglomération avec un certain nombre d'incidences qui peuvent être intéressantes pour la Ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX en termes de recettes.

Quand a eu lieu ce débat, il y a eu un certain nombre d'interrogations. Les citoyens allaient t'ils voir ou non une augmentation de l'imposition. J'avais rappelé lors de 2 conseils qu'on avait été amené à élaborer, avec le comité de pilotage, un pacte de confiance avec un pacte de gouvernance avec 3 principes : transparence et confiance, unité et proximité (Proximité, je peux détailler : un des pôles de proximité sera maintenu, le pôle de proximité d'ETABLES SUR MER) et association des communes à la définition des modalités d'exercice des compétences (on l'a déjà expliqué. Il y a des compétences obligatoires et il y a aussi des compétences optionnelles et des compétences facultatives. Nous nous donnons 1 ou 2 ans pour nous saisir de ces compétences.

Ce qui est important c'est le 2^{ème} point, dossier dans lequel nous sommes quelques-uns à nous être beaucoup investis : c'est le pacte financier. Le taux d'imposition sur Saint Briec Agglomération, l'ancienne agglomération, était supérieur au taux d'imposition du Sud Goëlo. Avec un risque pour nos contribuables d'une augmentation du montant des impôts. On a travaillé pour faire ce qu'on appelle une neutralisation fiscale. Je vais passer la parole à Philippe LOUESDON qui va vous expliquer ce qui se passe pour une commune dans le cas où elle faisait partie du Sud Goëlo. Elle intègre Saint Briec Armor Agglomération. Un certain nombre de décisions sont à prendre pour qu'il y ait neutralisation. Pour être simple, en bas de la feuille d'imposition, la somme ne doit pas augmenter en dehors bien sûr de la revalorisation de la base.

M. LOUESDON :

Cette diapositive prend l'exemple de la taxe d'habitation. Le schéma représente les différents taux qui s'appliquent à la taxe d'habitation. Il montre deux colonnes : avant et après la fusion. Le même mécanisme s'applique à la taxe sur le foncier bâti et à la taxe sur le foncier non bâti.

Il y a le taux communal, qui pour SAINT-QUAY-PORTRIEUX est de 18.42 % et le taux intercommunal, qui était de 12,76 % pour le Sud Goëlo. Avec la fusion, le nouveau taux intercommunal de la taxe d'habitation de Saint Briec Armor Agglomération sera de 13.28 %. On voit bien que si on substituait les 12,76 % par 13,28%, on dépasserait le taux actuel consolidé de 31,18%. L'engagement qui a été pris par les élus a été de maintenir la pression fiscale, pour que ce soit stable et neutre pour le contribuable. Dans la mesure où le taux intercommunal augmente, il conviendra pour la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX de baisser son taux à 17.90 % pour qu'effectivement la somme de ces 2 taux reste à 31,18%.

M. LE MAIRE : Pour bien expliquer, 13.28 c'est le taux moyen des intercommunalités qui ont fusionné. Ce pacte financier est un point de négociation plus important que le pacte de gouvernance pour qu'il y ait neutralisation fiscale. Ce qui nous amènera à voter ce pacte de confiance et ce pacte financier courant mars.
Je vous laisse expliquer la suite.

M.LOUESDON : La neutralisation des impacts pour les ménages, implique pour la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX de baisser son taux. Cela entraîne une perte de produit de fiscalité. C'est pourquoi la communauté d'agglomération s'est également engagée à compenser intégralement cette baisse de fiscalité. On a donc neutralité pour les ménages et neutralité pour la Ville. Concernant les mécanismes de DGF et de FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales), là aussi l'engagement de SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION est de garantir pour les communes ni perdants ni gagnants. Ceux qui perdent, baisse de DGF ou baisse de FPIC, seront compensés. Ceux qui verraient par contre augmenter leur dotation, c'est surtout le cas pour le FPIC, seraient écrêtés. Les montants écrêtés permettant de financer les compensations. Le solde positif ajouté aux montants des fonds communautaires de fonctionnement pré-existants dans les anciens EPCI alimentera une enveloppe globale, appelée fonds communautaire de solidarité. Cette enveloppe a été estimée actuellement à près de 2.140.000 €. Elle est destinée à être redistribuée à l'ensemble des 32 communes sur la base d'un taux moyen par habitant qui restera encore à déterminer. Pour l'instant on est autour de 13,18 €. il sera peut-être amené à changer. Ce qui veut dire, concernant les incidences financières de la fusion, que sur la fiscalité, neutralité pour les ménages et pour la commune, sur les mécanismes nationaux DGF et FPIC, compensation intégrale en cas de perte et autrement, pour l'ensemble des communes, une enveloppe de solidarité qui viendra s'ajouter et qui n'existait pas précédemment avec les anciennes communautés de communes et communautés d'agglomération.

M. LE MAIRE : On en parle dans le Débat d'orientation budgétaire. La somme n'a pas été précisée car une certaine négociation est nécessaire. Mais on a une première évaluation pour SAINT-QUAY-PORTRIEUX entre 65.000 et 70.000 supplémentaire. J'insiste beaucoup, il vaut mieux répéter, l'entrée de SAINT-QUAY-PORTRIEUX dans l'agglomération briochine : neutralité pour les ménages, neutralité pour la commune et normalement une somme supplémentaire évaluée entre 65.000 et 70.000 €.

Si vous avez des questions, vous pouvez m'interrompre.

M. BREZELLEC : On a compris le mécanisme, mais c'est la mise en œuvre qui va peut-être être complexe. Parce que nous allons retoucher en principe 0.52 % de la part que va toucher Saint Briec Armor Agglomération, mais toutes les communes n'ont pas les mêmes taux. Cela va quand même être très compliqué pour savoir qui et combien chacun pourra retrouver. Cela risque de prendre quelques mois avant de tout décortiquer non ? qui le fait ? les services fiscaux... c'est ma question.

M. LE MAIRE : C'est sur la base. On a déjà les premières évaluations puisque cela fait plus de 3 ou 4 mois qu'on travaille. On a les premières tendances. Chacun connaît son taux moyen qui est à 13.18 % et on connaît notre taux et il faut qu'il y ait une neutralité complète. Chaque commune va être amenée à prendre une délibération qui devra être prise par les 32 communes. Si on ne s'engage pas sur la neutralité fiscale et le pacte de gouvernance, la compensation et les fonds de solidarité, la commune qui ne s'engagerait pas perd tous les avantages. On sera amené à réexpliquer cela, là on est sur une orientation budgétaire. On vous donne les grandes tendances et on sera amené à revoir ce mécanisme puisqu'il y aura évidemment la nécessité d'une délibération spécifique.

Mme QUERE : Le fait qu'une commune ne délibère pas en faveur de cette mesure n'empêche pas les autres de bénéficier du remboursement ? c'est bien ce que tu dis.

M. LE MAIRE : Il faut que tout le monde vote.

Mme QUERE : Très bien. Il faut que tout le monde vote.

M. LE MAIRE : C'est ce qu'on appelle le pacte de gouvernance. Je vous rappelle qu'on sera amené aussi à voter le pacte de gouvernance. C'est cela a permis l'installation de Saint Briec Armor Agglomération sans aucune vague. Je vous encourage à aller voir ce qui s'est passé dans d'autres intercommunalités voisines où la mise en place de l'exécutif a été bien plus compliquée qu'à Saint Briec Armor Agglomération. Nous en 1 heure ½ avons mis en place l'exécutif alors que d'autres ont mis en place un exécutif jusqu'à 2 heures du matin. Avec des personnes qui n'ont pas retrouvé les postes qu'ils espéraient.

En section de fonctionnement :

Evolution des dépenses et des recettes. Les dépenses de fonctionnement, on connaît les grandes lignes il y en a deux auxquelles on s'intéresse particulièrement quand on monte un budget, c'est bien sûr les charges à caractère général et les charges de personnel.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 10 FEVRIER 2017

Les charges à caractère général : on a été amené à retravailler un certain nombre de contrats (contrats d'assurance, contrats de téléphonie). On travaille actuellement aussi sur la permanence de l'éclairage nocturne, avec le SDE. Nous avons fait des efforts extrêmement importants. En 2014 le CA est à 1.320.000 €, en gros, et on est passé en 2016 à 1.145.000 €. Un énorme travail a été fait sur ces charges à caractère général.

Le deuxième point, c'est souvent souligné lorsqu'on travaille sur un débat d'orientation budgétaire, c'est la charge de personnel. C'est une charge mais en face il y a des services. Actuellement nous avons une politique de ressources humaines extrêmement encadrée. Notre objectif est, pour le mois de mars, une délibération qui entérinera les 1.607 heures pour l'ensemble des agents, donc les 35 heures. On pourrait retravailler sur ce dossier ressources humaines et travailler sur le nombre de permanents.

Total des dépenses de fonctionnement. En 2015 on était à 5.471.866 et déjà en 2016 on a une diminution de 110.000 €.

Les recettes de fonctionnement : on en a parlé, il s'agit des impôts et des taxes. Elles évoluent, toujours à la marge c'est 20 à 24.000 € de plus chaque année du fait de la revalorisation des bases. Les dotations et participations, c'est la diminution bien sûr des dotations de l'Etat, ce qui fait que les recettes réelles de fonctionnement, on est à 5.908.164 €, légère stagnation, diminution même, liée à la diminution des dotations de l'Etat et on récupère des opérations d'ordre de 91.000 € et on arrive à un total de 6.000.028 €.

Il y a des recettes de fonctionnement, il y a des dépenses de fonctionnement, il y a un excédent. Un excédent généralement de l'année en cours plus l'excédent des années antérieures, ce qui fait qu'on annonce pour 2016 un résultat de 1.706.230 €. Ce qui va nous permettre de faire de l'investissement.

Section d'investissement : là aussi bien sûr des recettes et des dépenses.

On voit l'évolution des dépenses réelles d'investissement en 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015. En 2014, 3.295.000, il s'agit des travaux du côté du casino et bien sûr des Chatelets. 2015, on a baissé, 1.600.000, ce qui est normal et arrive à toutes les équipes le temps de prendre en charge les dossiers. Et en 2016 on sera à 1.482.000 €, ce qui permet un peu de réserve pour ensuite pouvoir payer ce qui va bien sûr arriver en 2017 et dont on reparlera, c'est-à-dire les travaux du Portrieux qui sont un investissement majeur et également le début des travaux qu'on engagera pour le déménagement du centre technique municipal.

En investissement, les recettes réelles.

La taxe d'aménagement : en 2015, elle était de 1.700.000 € et pour pouvoir équilibrer notre budget 2014/2015, comme je l'avais expliqué en 2014 quand nous avons été élus, il avait été nécessaire de réaliser un emprunt de 3 millions. C'est ce qu'on avait fait pour payer les travaux engagés par la mandature précédente. Ce qui nous a permis d'investir et comme en 2016 on avait des restes à réaliser on a pu en 2016 réaliser un certain nombre de travaux d'investissement, qu'on retrouvera dans le compte administratif, sans aucun emprunt en 2016.

2014/2015, les emprunts pour financer les travaux de la mandature précédente. 2016 : c'est avec les restes à réaliser et les excédents qu'on a pu faire des travaux sans emprunt supplémentaire.

Je vais donner l'état financier de la commune, c'est une question récurrente à la fois des citoyens mais aussi des élus. Elle a été posée par une élue de la majorité : on en est où de la dette de la commune. On va vous donner les annuités, ce qu'on rembourse par an à la fois en capital et en intérêts.

On a 4 budgets, la Ville et les 3 budgets annexes, assainissement, port et cinéma.

En 2016, total des annuités 551.914 € et en 2017, selon les orientations budgétaires, on sera stabilisé à 555.665 €, dans l'hypothèse où évidemment on ne souscrit par un emprunt supplémentaire.

Amortissement : en simple il s'agit du capital restant dû. On voit l'évolution, en 2013-2014-2015, sachant que le tableau d'amortissement n'a de valeur que dans la mesure où on ne réalise pas de nouveaux emprunts, c'est logique. En 2016 on est pour la commune à 6,667 millions d'€ et on voit une diminution en 2017/2018/2020 pour arriver à 5 millions.

Quel est l'encours de la dette par habitant ? c'est une question souvent posée et il n'est pas inutile de rappeler que là aussi, il est important de regarder l'endettement par habitant mais c'est surtout important de savoir si la commune, la collectivité, est en capacité de rembourser ce capital et ces intérêts tout en ayant une politique ambitieuse en investissement. Aujourd'hui, je peux vous rassurer, nous avons cette capacité.

En 2016, l'encours de la dette par habitant, en tenant compte d'une population de 3.166 habitants, est de 2.060 € et on voit très bien que dans l'hypothèse où il n'y aurait pas de nouvel emprunt, on arrive en 2020 à 1.582 € et 2023 à 1.143 €. Il s'agit là des premières tendances.

Etat de la dette. La 2^{ème} question à laquelle on est souvent confronté, à partir du moment où vous êtes endetté, avez-vous négocié les taux ? Avez-vous amélioré les performances ? je rappelle qu'on avait 2 types d'emprunts : 1 emprunt à taux fixe et un emprunt à taux variable. On a étudié cette solution pour dire est-ce qu'on peut faire mieux et renégocier les taux. Je passe la parole à Monsieur LOUESDON qui va nous donner la réponse.

M. LOUESDON : Nous avons sollicité les banques auprès desquelles nous étions titulaires des prêts, puisque tout le monde le voit aussi à titre particulier, il y a une baisse des taux. Effectivement une baisse des taux nous a été proposée mais les contrats auprès des collectivités, au même titre que ceux auprès des particuliers, ont un mécanisme de pénalités qui est très important. Et malgré une baisse de taux de - 1 % sur les nouveaux taux de refinancement, la pénalité était telle que pour retrouver le même montant de remboursement annuel il fallait rallonger la durée d'amortissement. Ce qui finalement rend l'emprunt beaucoup plus cher à cause de cette pénalité. La ville n'a donc pas donné suite.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'on a répondu à la question qui a été posée par certains conseillers municipaux ?

Comment finance-t-on nos investissements qui constituent la part visible ?

Les niveaux d'épargne. On regarde 2 niveaux, l'épargne de gestion et l'annuité de la dette qui est retirée de l'épargne de gestion, et ensuite ce qu'on appelle l'épargne nette.

En 2010, effectivement on était à 1.050.557 et on voit l'évolution, en 2013 : 954.823, 791.911 en 2014, 2015 : 726.670 et en 2016 on serait à 608.322 €. On constate effectivement une baisse de l'épargne nette.

M. LOUESDON : Malheureusement comme toutes les communes on connaît cet effet, qu'on appelle l'effet ciseaux. Les dépenses augmentent plus vite que les recettes. Les recettes ont en plus connu une diminution avec la baisse de la DGF. Par contre si on regarde l'épargne de gestion, c'est uniquement les recettes fiscales et dotations de l'Etat desquelles on déduit les frais de fonctionnement classiques, frais de personnel, achats de fournitures et les différentes subventions et dotations, on est en 2010 à presque 1,5 millions et en 2016 à 1.160.000 €. A la date de 2016, la baisse de la DGF représente 300.000 €. Si on rajoute effectivement en 2016 300.000 €, l'épargne de gestion est pratiquement au même niveau qu'en 2010. Ce qui finalement montre la maîtrise et les efforts de gestion des dépenses de fonctionnement courant de la mairie. Il y a de réels efforts pour garder la maîtrise et limiter toute évolution. Ensuite, si l'épargne nette a diminué, c'est dû à la fois à la baisse de la DGF mais en même temps l'annuité de la dette a augmenté en 2015/2016 suite aux 3 millions qui ont été empruntés en 2014. Et si vous vous référez au tableau d'amortissement de la dette, on retrouve à nouveau une diminution du montant de l'annuité et du capital à rembourser à partir de 2018.

M. LE MAIRE : Vous pouvez poser des questions.

M. BREZELLEC : Je constate quand même sur l'évolution 2010-2016, c'est vrai qu'on a subi surtout sur les 3 dernières années des pertes de recettes importantes 300.000 € - 400.000 € fin 2017, c'est quand même énorme et cela ne peut pas se compenser comme ça, mais on peut constater quand même que par rapport à 2010 le chapitre 011 – charges à caractère général – a diminué. Ce qui est le signe d'un effort important. L'augmentation des charges de personnel, inévitable chaque année, entre 2015 et 2016 a été aussi relativement compensée par la baisse des charges à caractère général. Ce qui prouve que là aussi il y a une certaine maîtrise des dépenses. On peut se poser la question sur un bilan qui est presque à mi-mandat, est-ce qu'on pouvait faire mieux ? Sincèrement je ne crois pas. On aurait pu faire autrement en termes d'investissements, notamment, après ce sont des choix qui sont très personnels, le port ça me convient très bien au contraire, mais on peut imaginer que d'autres personnes auraient souhaité que ces 2 millions d'E qu'on mettra sur le port on les mette ailleurs. En termes de gestion, oui je crois qu'on et dans une bonne ligne, on ne pouvait pas faire autrement. Il y a des bons signes, on a vu avec François (Héry) en termes de personnel qu'on va pouvoir économiser dans l'avenir. On jette des bases d'avenir, cela ne va pas se faire tout de suite évidemment. La seule stratégie qu'on a maintenant, mais tout le monde l'a bien compris et vous avez commencé à jeter les premiers jalons, c'est donc d'augmenter la population notamment la population qui rapportera fiscalement quelque chose à la commune. C'est aussi une des façons d'éviter une baisse de la DGF. Et puis au niveau de la dette par rapport aux ménages, on compte toujours la population locale, mais moi je suis toujours sensible à la population qui paie vraiment des impôts, c'est-à-dire les résidents secondaires. A la limite c'est un chiffre qui est un peu « gonflé » par rapport à la réalité parce que si on comptait vraiment la population qui est notre population fiscale, ce serait beaucoup moins important en fait.

M. LE MAIRE : Merci. Effectivement comme cela a été dit on a énormément travaillé surtout sur l'année 2015, sur les charges à caractère général et je dois dire que chaque ligne a vraiment été vue et revue avec toutes les possibilités d'économie. Le personnel, c'est une gestion humaine beaucoup plus lente et difficile et pour laquelle le facteur humain est important. Je crois qu'avec l'accord des 1.607 heures on devrait aussi avoir une évolution plus que sensible.

Le financement des investissements – besoin de financement et résultat de clôture :

Les dépenses d'investissement hors dette : on retrouve en 2014 les 3.052.182 € toujours liés aux aménagements essentiels du côté du casino ainsi que la plage du Chatelet. On a expliqué comment on a pu payer (1,8 million et 1,2 million) avec les 3 millions d'emprunt et en 2016 on n'a pas du tout réalisé d'emprunt. Ce qui nous permet d'avoir le résultat de l'exercice qui sera positif et un résultat global de clôture de 1.662.723 €, donc une évolution assez favorable.

Une fois qu'on a expliqué tous ces chiffres, que va-t-on faire en investissement ? on reverra dans le compte administratif 2016 qu'il y a un certain nombre de dossiers qui sont terminés et d'autres qui sont actuellement en cours. L'assainissement dans le quartier du Portrieux est terminé ainsi que l'eau potable, ainsi que les 3 rues pour lesquelles nous avons une priorité, la rue Pasteur, la rue de Dol et la rue du Stade. On a surtout fait un effort majeur pour l'équipement des services avec la balayeuse, le véhicule électrique, le matériel des espaces verts, le véhicule de police, sachant qu'on a eu souvent des lignes de subventions et des subventions complémentaires. On avait poursuivi notre politique d'effacement de réseaux rue Poincaré, rue de la Marne, rue Adjudant Chef Cadot.

2016, des aménagements de voirie rue Poincaré, rue Le Conniat, rue Malraux. Un point important qu'attendaient beaucoup les citoyens c'était la rénovation du mur du cimetière de Bel Air qui est une belle réalisation faite en régie. Bien sûr, l'investissement majeur, j'en reparlerai tout à l'heure, les travaux de couverture sur le groupe scolaire des Embruns.

Quelles sont les orientations budgétaires pour 2017 ? on sera amené à le revoir lors de l'élaboration définitive du budget primitif 2017. Pour un certain nombre de dossiers c'est la continuité de ce qui a été engagé en 2016 : La phase n°2 de

l'aménagement du Portrieux, et lors du dernier conseil municipal je vous rappelle que vous avez voté le choix des entreprises suite à l'appel d'offres. Les travaux devraient commencer début mars avec les aménagements de surface et il est prévu non seulement les aménagements du quai de la République mais aussi, puisqu'on a choisi l'option, l'aménagement complet des venelles. Ce qui fait une réalisation complète du quartier du Portrieux.

Le 2^{ème} point sur lequel nous serons amenés à intervenir c'est le sentier du littoral avec la difficulté de l'effondrement de la falaise. Nous avons eu un rendez-vous avec la préfecture puisque nous avons besoin d'un certain nombre d'autorisations. Nous nous trouvons sur une zone frontière, à la fois communale, du domaine maritime et du domaine public. Il nous fallait d'abord avoir les autorisations pour purger et deuxièmement avec la nécessité de rétablir la continuité de ce GR34. On aurait la possibilité de dévier, d'interrompre complètement ce sentier, mais je crois que ça ne serait pas une bonne chose en termes touristiques, en termes patrimonial. C'est une demande des quincennaires et quinquennaires. Ce dossier va avancer très vite, j'ai eu un appel de la Préfecture cet après-midi. Nous allons faire une demande officielle d'accompagnement mais le temps que le dossier soit instruit, cela ne nous laissait pas le temps de gérer la purge de la zone et la falaise. La préfecture m'a expliqué qu'on est dans une situation d'urgence, une situation de mise en sécurité, ce qui nous permet de pouvoir entamer déjà les travaux tout en attendant non pas les autorisations mais surtout des accompagnements financiers complémentaires. On peut espérer, cela nous a été confirmé par le Secrétaire Général, que notre dossier serait éligible à la DETR (Dotation de l'Etat pour les Territoires Ruraux) dans une ligne très particulière.

Secteur du Kermoor et stèle du Viking : c'est actuellement en cours. Il s'agit du déplacement de la stèle du Viking qui est déposée. Des aménagements au-dessus de la plage de la Comtesse sont en cours pour non seulement l'aménagement de la stèle mais une reconfiguration complète des espaces verts et une réfection complète du mur. Un ensemble qui sera complètement redimensionné.

L'autre orientation, on l'a aussi abordée, c'est la politique du logement. On ne peut pas intervenir bien sûr dans le droit privé c'est-à-dire les ventes entre particuliers, par contre on peut avoir une politique volontariste, et ça rejoint ce que disait Georges BREZELLE tout à l'heure, avoir de nouveaux habitants. Pour le site de Kerbeaurieux, le permis de construire a été signé. Il s'agit de 65 logements, dont 32 à loyer modéré, avec des T3, T4, T1 et T2, offrant donc la possibilité d'accueillir de nouvelles familles avec des enfants. Dans la mesure où il y aura un bailleur social pour ces 32 logements, la commune intervient puisqu'elle n'est pas propriétaire du foncier à hauteur de 5.000 € par logement. Faites le calcul 32 logements x 5.000 € cela fait 160.000 €. C'est un investissement pour le futur pour augmenter non seulement la population mais aussi comme cela a été dit une population qui à long terme paiera, je pense, des impôts et des taxes. Nous avons négocié avec le bailleur social et nous aurons la possibilité de payer ces 160.000 € sur 2 exercices. 80.000 € seront inscrits cette année. Un autre dossier est actuellement en cours d'instruction, la construction de 10 logements rue des Ecoles, qui nécessite une modification du plan local d'urbanisme. La procédure sera terminée début juin, là aussi on pourra intervenir. Donc une politique de 42 logements normalement qui sont effectifs dans les 16 mois.

On terminera la restauration de la chapelle Saint Anne avec le retable et les statues. C'est un dossier qui est bouclé. Il y a une ligne de dépenses mais je vous confirme bien qu'on aura sur ce dossier d'environ 65.000 €, 87,5 % de subventions, grâce à la politique menée.

La salle de l'Espérance : extension du local à l'arrière. Il y a nécessité de déposer un permis de construire même si nous sommes propriétaires, et l'objectif est de donner des locaux supplémentaires de convivialité. Début des travaux prévus en septembre.

On a parlé de l'optimisation de l'éclairage public. C'est un questionnement qu'on a tous actuellement dans nos communes, doit-on éteindre ou pas l'éclairage public la nuit ? nous avons fait faire une étude, on devrait en avoir une restitution par le SDE. Le problème c'est, quelle économie attend-on, quels seront les coûts supplémentaires des travaux à engager pour obtenir une telle économie ? Est-ce que le coût des travaux va entraîner une économie qui sera acceptable ? aujourd'hui on n'a pas de vision complète et on attend cette restitution.

Un dossier important dans les projets 2017 : la révision du Plan local d'urbanisme avec le questionnement du Plan Local d'urbanisme Intercommunal avec un certain nombre de procédures extrêmement complexes à mettre en place en partenariat avec Saint Brieuc Armor Agglomération.

Egalement en 2017 le mémorial du souvenir et de la paix. Je vous rappelle que le monument aux morts du Portrieux n'est pas « déplaçable », il est cassé et nous avons lancé un appel d'offres pour la réalisation de ce mémorial du souvenir et de la paix. Nous avons reçu une quinzaine de candidatures, 3 ont été retenues. Les dossiers devaient être rendus avant vendredi dernier. Le comité de pilotage se réunit mardi prochain pour faire le choix et il sera positionné sur la partie droite de l'hôtel de ville. C'est un dossier non pas complexe mais rare. Car c'est rare aujourd'hui que des communes construisent des monuments aux morts. La procédure a été respectée. Par contre nous obtiendrons peu de subventions, le maximum à attendre est de 1.500 – 1.600 €. Tout le reste sera à la charge de la commune.

On poursuivra en 2017 et 2018 :

- le travail sur le déplacement du centre technique municipal, avec délocalisation sur Kertugal. Le budget 2017 sera marqué par l'achat des terrains qui avait été autorisé par le Sud Goëlo.
- Le travail de rénovation de la station d'épuration en cours sur le site continue et le dossier sera déposé en septembre 2018 comme je l'ai toujours dit.
- Le sentier du littoral. Plutôt que d'être toujours dans l'urgence, nous avons pris la décision avec la Préfecture de faire un diagnostic complet, sur l'ensemble du GR34. L'équipe précédente avait fait un certain nombre d'études, plutôt ponctuelles, et là on va lancer l'étude sur l'ensemble du GR34 de la commune. Il s'agit d'orientations budgétaires qui

sont évaluées en gros à 25.000 € et pour lesquelles on pourrait obtenir 20 % de subventions avec l'accord de la Préfecture. Je crois que c'est nécessaire. Il faudra provisionner tous les ans une certaine somme pour consolider les zones extrêmement fragiles.

Voilà les premiers éléments que je voulais vous donner lors de ce débat d'orientations budgétaires, Recettes – Dépenses – politique d'investissements, qui touchent à la fois l'habitat, le patrimoine, les équipements sportifs, avec des points importants comme l'aménagement du quartier du Portrieux puis le début du déplacement du Centre technique municipal.

Avez-vous des questions ?

Comme vous le savez c'est un débat, il n'y a pas de vote. Au niveau financier pour notre commune ça se passe bien. On s'aperçoit de la capacité des collectivités à absorber les baisses de dotations. Nous avons beaucoup travaillé sur les dépenses mais il y a un moment où on ne pourra pas descendre plus. Il y a un moment où les charges courantes, les dépenses de personnel, sont incompressibles et on va le ressentir je pense dans les années suivantes.

M. BREZELLEC : De toute façon ça pèse inévitablement sur l'investissement. C'est pour cela qu'on ne peut pas comparer d'un mandat à l'autre, ce ne serait pas objectif. Les conditions ne sont pas les mêmes, il y a beaucoup moins de recettes maintenant ? Chacun a pu remarquer que les 2 courbes des recettes fiscales, issues du casino et l'autre de la commune, se sont vraiment écartées alors qu'avant elles étaient quasiment au même niveau. Là déjà c'est très parlant ce tableau et ça montre aussi les limites. 400.000 € par an c'est énorme par rapport à 2014-2013 et c'est vrai que certains pourront être déçus de ne pas avoir énormément d'investissements mais à partir du moment où le souhait est de ne pas augmenter les impôts, et même si on les augmentait il faudrait les augmenter d'une façon tellement conséquente que personne ne pourrait l'accepter.

M. LE MAIRE : Il ne faut pas oublier aussi qu'on a l'investissement réalisé sur le budget général de la commune mais aussi des investissements sur les budgets annexes, notamment l'assainissement. Il y a un moment aussi où les capacités humaines dans les communes sont limitées. Ce sont les mêmes services qui vont gérer à la fois, même s'ils sont épaulés par Saint Briec Armor Agglomération, la rénovation de la station. On a réussi à suivre les travaux du Portrieux et même si c'est le Syndicat du Port d'Armor, nos services et nos élus s'investissent aussi. Il y a un moment où la capacité humaine est limitée. Ce qui nous permet par ces budgets Syndicat Mixte et annexes de réaliser beaucoup de travaux dans notre commune. Dont on a la maîtrise en plus puisqu'on est présent partout.

Mme QUERE : C'est quelque chose qui nous a été très souvent reproché de mandat en mandat c'est-à-dire qu'on avait l'argent en quelque sorte mais les capacités humaines sont là et on ne peut pas les dépasser. La capacité d'un service à gérer un certain nombre de dossiers a des limites effectivement. Souvent on a même pensé que les budgets n'étaient pas sincères, en réalité c'est juste cela.

M. LE MAIRE : C'est bien pour cela qu'un moment quand on travaille sur les dépenses à caractère général c'est facile de diminuer le chauffage, de retravailler les assurances, un moment, les capacités humaines face à ces charges de personnel il y a un service en face, si on doit diminuer les charges de personnel, quel service ? c'est toujours la même question.

Mme QUERE : Et si on supprime un service qui fait ? ça devient absurde.

LE MAIRE : On est d'accord. Actuellement tous les services travaillent beaucoup.

Je vous remercie. Il n'y a pas de vote.

Le Point n° 4 : subventions aux associations.

Délibération n° 10/02/2017-01

Subventions 2017 aux associations

La Ville avait fixé au 15 janvier 2017 la date limite pour le dépôt des demandes de subventions par les associations. Après instruction des dossiers et suite à la réunion de la Commission finances le 1^{er} février 2017, il est proposé d'attribuer les subventions aux associations dont les noms et les montants figurent dans le tableau ci-dessous.

Pour mémoire, les conditions de versement des subventions sont les suivantes :

- fonctionnement : la subvention est versée après le vote de la délibération afférente
- animation : sauf convention particulière prévoyant un autre mode de versement, la subvention est versée en 2 fois :
 - 50% sur attestation de l'association certifiant que la manifestation aurait bien lieu.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 10 FEVRIER 2017

• Solde éventuel après la réalisation de la manifestation, sur présentation d'une fiche-bilan remplie. Ce solde ne sera versé que si le bilan de la manifestation laisse apparaître un réel besoin d'abondement des comptes de cette dernière et seulement à hauteur de ce besoin

- Equipement : versement en une seule fois, sur présentation de la facture. Si le montant total des factures transmises est inférieur au montant voté, la subvention sera versée uniquement à hauteur du montant total des factures.
- emploi : versement selon les modalités prévues par convention

Suite à la réunion de la commission, il a été décidé que les subventions à l'Amicale Laïque « section bibliothèque » (adultes et enfants) et au SNSQP « subvention 70 ans du Saint-Quay » devront faire l'objet d'une présentation de dossier avant le versement.

Ces dépenses sont inscrites à l'article 6574 du budget 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-4 ;
- Vu le tableau récapitulatif des subventions ;

Décide à l'unanimité,

- **De voter les subventions aux associations pour l'année 2017 telles qu'elles figurent ci-après,**

AFFAIRES SOCIALES	TYPE	MONTANT
APF Association des Paralysés de France	équipement	100
Association pour la promotion du don du Sang Bénévole en Sud Goëlo	fonctionnement	100
Boutique gratuite - Saint-Quay-Portrieux	fonctionnement	150
JALMAV	fonctionnement	150
Restos du Cœur	fonctionnement	1 000
Secours Catholique	fonctionnement	300
Secours Populaire Sud Goëlo	fonctionnement	600
SOUS TOTAL SOCIAL		2 400,00

ENFANCE-JEUNESSE	TYPE	MONTANT
Coop USEP Maternelle Les Embruns	fonctionnement	1 260
Coop USEP Maternelle Les Embruns-Bibliothèque scolaire	fonctionnement	300
Amicale Laïque Primaire Les Embruns - voyage	fonctionnement	300
Amicale Laïque Primaire Les Embruns	fonctionnement	2 490
Amicale Laïque Primaire Les Embruns-voile	fonctionnement	1 000
APEL Notre Dame de la Ronce /Voyage	fonctionnement	1 080
APEL Notre Dame de la Ronce	fonctionnement	3 090
OGEC Collège Stella Maris /Voyages	fonctionnement	600
Collège Camille Claudel / Voyages	fonctionnement	450
Chambre des métiers et de l'artisanat 22	fonctionnement	90
Chambre des métiers et de l'artisanat 35	fonctionnement	90
Commission meilleur apprenti 56	fonctionnement	45
CFA Côtes d'Armor	fonctionnement	90
SOUS TOTAL ENFANCE JEUNESSE		10 885

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 10 FEVRIER 2017

CULTURE	TYPE	MONTANT
Atypic	Animation : foodtruck (convention)	6 000
festival Paul Simon	Manifestation (court métrage)	1 000
Cercle informatique	équipement différents matériels	500
Union des Chasseurs	fonctionnement	150
Club de Patchwork	fonctionnement	250
Atelier Peinture sur soie	fonctionnement	240
Activités Club Quinocéens	fonctionnement	100
Amicale laïque – Section Bibliothèque	fonctionnement	300
Amicale Laïque – Bibliothèque enfant	fonctionnement	400
Ciné Saint Ke	fonctionnement subv exceptionnelle	450
Ciné Saint Ke	fonctionnement	1 250
Ciné Saint Ke	manif : festival film animation	900
Culture & Bibliothèque pour tous	fonctionnement	1 000
CdQ Saint Quay	fonctionnement	250
CdQ Portrieux	manifestation concerts	2 400
Amicale du Moulin	fonctionnement	600
Amicale du Moulin	équipement	200
Amicale du Moulin	manifestation : fête du moulin	900
Amicale du Moulin	manifestation: fête st michel	200
Kanerien ar Goëlo	fonctionnement	1 400
Kanerien ar Goëlo	manifestation 100 ans M Héry	1 550
Danserien Sant Ke	fonctionnement	650
Danserien Sant Ke	équipement costume	520
Films en Bretagne	animation (convention)	5 000
Bagad Sonerion sant Ké	fonctionnement	2 000
Bagad Sonerion sant Ké	équipement	1 000
OPEN MUSIC	manifestation	1 000
Quand le Jazz est là	manifestation	2 000
SOUS TOTAL CULTURE		32 210

SPORT	TYPE	MONTANT
Goelo Football Club	fonctionnement	8 000
Espérance Tennis de Table	fonctionnement	6 000
Espérance Tennis de Table	équipement tables	1 000
SNSQP	fonctionnement	13 000
SNSQP	Manifestations 3 événements : Duo d'Armor, Hell's rock, Trophée multicoques	3 000
SNSQP	manifestation 70 ans du St-Quay	6 000

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 10 FEVRIER 2017

SNSQP	emploi convention tri partite	8 000
Société Hippique	manifestation convention	7 000
Goëlo Saint-Brieuc beach volley	manifestation convention	18 000
Cie Archer Sud Goëlo	fonctionnement	800
Cie Archer Sud Goëlo	équipement	1 000
Narcoclub	fonctionnement	500
Narcoclub	équipement	1 000
Sant Ke Bad	fonctionnement	500
Sant Ke Bad	équipement	300
Tennis Club	fonctionnement	8 000
Tennis Club	manifestation tournoi	5 000
SOUS TOTAL SPORT		87 100

FINANCES	TYPE	MONTANT
Union Nationale des Combattants	fonctionnement	300
SNSM	fonctionnement	7 000
Amicale du personnel communal	fonctionnement	150
Amicale du personnel communal	fonctionnement	1 350
Amicale du personnel communal	fonctionnement	13 900
SOUS TOTAL FINANCES		22 700

TOTAL GENERAL SUBVENTIONS	155 295,00
----------------------------------	-------------------

- Les dépenses sont inscrites à l'article 6574 du budget 2017,

Avant le vote :

LE MAIRE : Il a été décidé que la subvention à l'Amicale Laïque « section bibliothèque » était mise en réserve, le temps d'avoir de l'information. Puisqu'on n'avait pas eu de demande de subvention et comme je vous l'ai dit mardi, j'ai eu une information complémentaire. Un nouveau conseil d'administration s'est mis en place et il semble qu'il n'y ait pas d'investissement prévu l'année 2016. Il semblerait qu'il ne fasse pas de demande en 2017. J'attends la confirmation.

Le deuxième dossier concernait Sport Nautique de Saint Quay Portrieux, la subvention pour les 70 ans du Saint-Quay, qui nécessite une présentation du dossier avant le versement. Un rendez-vous était prévu cet après-midi, malheureusement le Président de l'association était souffrant. On reporte cette présentation qui se fera en commission animations. Je rappelle qu'une inscription budgétaire ne veut pas dire qu'on verse automatiquement les fonds. C'est juste une inscription qui donne un droit de verser mais à partir du moment où le dossier est complet.

Boutique gratuite : 15 €, uniquement pour couvrir les charges d'assurances.

APEL Notre Dame de la Ronce / Voyage : 1.080 €. La base est de 30 € par élève quincocéen. C'est le mode de calcul.

Chambre des métiers et de l'artisanat : on participe à hauteur de 45 € par élève quincocéen.

Atypic : Il s'agit de l'association qui a porté le festival du « food truck » qui a eu lieu le premier week-end de septembre. On a inscrit la même somme que l'année dernière. C'est une association conventionnée. Evidemment avant de valider on attend le projet définitif qui est en cours d'instruction.

Festival Paul Simon : 1.000 €. C'est un festival de courts métrages sur un week-end.

Ciné Saint Quay : 900 €. L'association et le cinéma Arletty créent une nouvelle manifestation cette année, la seule du Département : un festival du film d'animation. La programmation est déjà faite et je pense que ce sera une très belle manifestation.

Kanerien ar Goëlo :

1.400 €. Cela correspond à l'accompagnement décidé l'année dernière pour les frais de déplacement de leur chef de chœur. Le chef de chœur de l'année précédente intervenait bénévolement mais là il y a nécessité de prise en charge.

1.550 €. Subvention exceptionnelle qui correspond à une manifestation qui aura lieu au mois d'octobre/novembre pour les 100 ans de la naissance de Monsieur François HERY, avec une interprétation de ses œuvres par 3 chorales du département.

Film en Bretagne : 5.000 €. C'est les 300 professionnels qui sont présents début octobre sur notre commune. C'est une convention.

Open music : C'est le festival de musique classique qui avait très bien fonctionné aussi, sur 2 jours, en lien avec le pôle supérieur de Nantes et Rennes, donc des professionnels des conservatoires.

Quand le Jazz est là : Manifestation créée depuis 3 ans en lien avec TREVENEUC au château de Pommerio, avec une nouveauté cette année, le lancement du festival aura lieu le vendredi soir au centre de congrès de SAINT-QUAY-PORTRIEUX.

Espérance tennis de table : En fonctionnement, une augmentation, tout simplement parce qu'ils ont un certain nombre de jeunes et d'adolescents qui gagnent des tournois et qui doivent être accompagnés par des éducateurs et qui surtout s'inscrivent à des stages. On a décidé de participer de façon régulière.

SNSQP : j'en ai parlé et on attend le dossier définitif. En fonctionnement, 13.000 €, c'est ce qui est habituel. La manifestation des 3 événements, 3.000 €, c'est habituel avec simplement une nouveauté. Je ne sais pas si vous êtes informés « Prince de Bretagne » a décidé d'abandonner le trophée des multicoques. Non pour des raisons financières mais vraiment pour des raisons de fréquentation des bateaux. J'étais présent l'année dernière, un certain nombre de catamarans attendus ne se sont pas manifestés. Il y a eu une certaine déception. C'est repris par SNSQP, en principe. Il reste les 70 ans du Saint Quay pour lesquels on attend un dossier plus conséquent. On participe à l'emploi par le biais d'une convention tripartite à hauteur de 8.000 €.

Narcoclub : on participe parce qu'un certain nombre de quincocéens sont adhérents. Il y avait eu une demande pour l'amélioration de l'équipement qui était de 5.000 €, on a décidé de participer à hauteur de 1.000 €.

Amicale du personnel communal : fait un très gros effort puisqu'ils nous demandent seulement 150 €. Ils ont diminué fortement leur demande en fonctionnement.

1.350 €. On participe aux jouets de Noël qui sont offerts aux enfants du personnel et des élus.

13.900 €. Pour la prise en charge du CNAS. Il est effectif qu'il est mieux que cela passe par une amicale. C'est moins cher, moins coûteux que si c'était facturé directement à la mairie.

Ce qui fait qu'on arrive à un total des subventions de 155.295 €. Je rappelle qu'au BP 2016 on avait voté 160.000 € mais qu'au compte administratif on avait dépensé 151.995.44 €. Globalement stabilité des subventions qui seront allouées à l'ensemble des associations. Un certain nombre de communes ont fait le choix de diminuer de 5 à 10 %. On a considéré que ce n'était pas une bonne politique. On connaît l'investissement majeur des associations sur notre territoire. Evidemment aux 155.295 € il faudrait rajouter l'aide technique qu'on apporte régulièrement, la mise à disposition des salles, la mise à disposition des personnels, les installations. Les coûts avaient été évalués par les équipes précédentes. De mémoire, on devait être autour de 140.000 €. Ce qui fait un accompagnement majeur. Il y a un maintien global de cette enveloppe.

Je rappelle que ces propositions ont été vues par la plupart d'entre vous. Avez-vous des questions ?

M. BREZELLEC : Une seule. A propos du trophée des multicoques, cela ne peut pas être les mêmes bateaux que l'année dernière. C'est les Diams je pense. Parce que de mémoire, Prince de Bretagne, prenait 10.000 € pour faire cette manifestation, je crois, et là c'est inscrit 3 manifestations pour 3.000 €, j'imagine que ce n'est pas le même type de multicoques. Vous avez des informations là-dessus ?

M. BARBEY-CHARIOU : Il me semble qu'ils veulent faire venir des class 40.

M. BREZELLEC : D'accord.

Mme QUERE : Et ils pensent avoir plus de succès avec ça ?

M. BARBEY-CHARIOU : C'est plus abordable pour leur budget et ce serait cohérent avec le projet de Jean Marie LOIRAT et la route du Rhum.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? non. C'est un dossier qui a été bien mené par la grande majorité des élus. On va passer au vote.

On a vu l'ensemble des délibérations. Deux informations.

- On a reçu un courrier du Président de Saint Briec Armor Agglomération :

« Afin de finaliser la mise en place des instances communautaires, je vous sollicite pour la désignation de conseillers municipaux au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, ce qu'on appelle la CLECT.

Elle est chargée d'étudier et de donner un avis sur le montant des charges transférées à l'EPCI et leur impact sur les dotations d'attribution des communes (DAC). Elle composée de membres des conseil municipaux. Chaque conseil municipal dispose d'un représentant et peut désigner un suppléant. Il vous est donc demandé de bien vouloir transmettre le nom des élus désignés à Saint Briec Armor Agglomération, au plus tard, pour le 1003/17 pour un passage en Conseil d'agglomération le 23/03/2017. »

C'est sur proposition du Maire, il n'y a pas de vote. Suite aux différents échanges qu'on a pu avoir avec l'équipe municipale complète, nous proposons donc pour la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, Georges BREZELLEC, qui nous a donné son accord.

M. BREZELLEC : Merci. Je vous remercie tous pour votre confiance. La CLECT est quelque chose d'important. Je rappelle que lorsqu'il y a eu le transfert de charge notamment et transfert de compétence pour le pôle nautique, après la négociation qui a été quand même longue, l'école municipale de voile via le SNSQP nous coûtait 105 à 110.000 € par an et on a négocié actuellement à 72.000 € avec le Sud Goëlo. Il y a quand même des enjeux financiers qui peuvent être très importants et puis il y a des échanges qui peuvent être longs. Il faut vraiment rentrer à fond dans les dossiers, il faut savoir aussi se trouver des alliés parce que sur une agglomération avec 32 représentants, cela ne va pas être facile tous les jours. C'est quelque chose qui peut prendre du temps et un simple transfert de compétence peut durer un an et demi à 2 ans et j'ai vu sur la nouvelle loi qu'en 2017 on aura 9 mois pour résoudre les problèmes. C'est pour cela que ça va nécessiter beaucoup de réunions. Merci.

M. LE MAIRE : Merci d'avoir accepté cette désignation qui me semblait logique puisque Georges BREZELLEC a été Vice-Président du Sud Goëlo, a été conseiller communautaire. Ensuite, il a déjà l'expérience de la CLECT et je pense qu'il était bien que ce soit un représentant de SAINT-QUAY-PORTRIEUX qui n'ait pas forcément voté pour le projet et qui soit désigné pour défendre les intérêts de la commune. Même si moi j'ai voté pour, il y a toujours une petite voix discordante de SAINT-QUAY-PORTRIEUX par rapport à Saint Briec Armor Agglomération. Je vous rappelle qu'on n'était pas d'accord sur la représentation. On avait proposé un accord local pour avoir un poste supplémentaire, ce qu'on n'a pas obtenu. Je vous rappelle qu'on est quand même une des seules communes aussi qui a son service d'instruction du droit des sols qui ne fait pas partie de l'intercommunalité, en lien avec TREVENEUC. Enfin on a fait le choix d'avoir un office de tourisme à compétence communale. Aujourd'hui cela nous permet d'avoir encore plus de visibilité. Je pense que dans cette logique, Georges BREZELLEC était la personne la plus adaptée et la référence pour nous représenter. Je proposerai comme suppléant Marcel QUELEN, puisqu'ils ont l'habitude de travailler ensemble.

- Nous avons quelques difficultés avec l'école publique des Embruns puisqu'on a eu l'occasion de rencontrer l'Inspectrice d'Académie qui était venue nous informer de la potentialité de la fermeture d'une classe dans l'école maternelle. Il est évident que face à cette annonce, j'ai donné un certain nombre d'arguments pour ne pas la fermer. Nous avons pris l'attache des délégués des représentants des parents d'élèves et j'ai organisé une réunion qui a eu lieu en mairie entre l'Inspectrice et les délégués des parents d'élèves. Nous nous sommes rendus mercredi matin à l'inspection académique pour pouvoir rencontrer la directrice académique, on a été reçu par une autre inspectrice académique qui s'occupait de la circonscription de Loudéac.

On a de nouveau avancé nos arguments :

Depuis 2 ans un effort important de la commune sur l'équipement, avec la réfection du toit, des systèmes d'informatique remis à niveau.

La volonté de fusionner les 2 écoles élémentaire et maternelle en école primaire. L'arrivée aussi de 2 nouveaux directeurs qui sont en train de mettre en place un projet pédagogique et qui doivent trouver, bien sûr du lien avec les enfants et les parents d'élèves.

Et surtout on a beaucoup argumenté sur la politique volontariste du logement pour accueillir de nouvelles familles.

J'ai demandé un moratoire de 2 ans qui n'a pas été accepté. Si cette baisse d'effectif se confirme, on acceptera la fermeture de cette classe, mais si au contraire on a une pente ascendante, on peut renégocier. La décision a été prise et en fait on a une décision demi-mesure. On l'a reçue aujourd'hui : « j'ai l'honneur de vous informer des mesures prises pour la rentrée 2017 (courrier de Mme la Directrice académique). Après examen de la situation des écoles publiques de votre commune, et avis des instances règlementaires, on aura donc un retrait d'un demi poste à l'école maternelle et d'un demi poste à l'école élémentaire. Ces mesures sont conditionnées à la réalité de l'évolution prévue des effectifs et un comptage précis du nombre d'enfants présents, hors élèves de moins de 3 ans, sera donc réalisé dans le courant du mois de septembre 2017. Un point de situation sera établi en juin prochain et dans ce cadre-là l'inspectrice académique de circonscription est susceptible de prendre contact avec vos services ». Chacun l'a compris, actuellement que ce soit les élus dont vous êtes mais aussi que ce soit les parents d'élèves et les délégués, nous sommes actuellement en train de compter, c'est le terme, pour voir quels sont les enfants qui potentiellement pourraient s'inscrire à la rentrée pour pouvoir renégocier cette situation. Il y a le cas particulier c'est que dans notre école maternelle, d'après ce que m'ont bien expliqué les parents et je parle sous l'autorité de François, une grande partie des enfants qui sont en maternelle sont des enfants aînés. Ce qui signifie que potentiellement si on a une bonne natalité il peut y avoir d'autres enfants. On a donné ces arguments, on est sur une logique purement comptable et non pas une logique qualitative. On va reprendre contact avec les délégués des parents d'élèves pour voir quelles actions on peut mener mais je pense qu'aujourd'hui l'urgence c'est de bien compter les potentialités d'enfants qui pourraient rentrer dans nos écoles pour voir si on peut renégocier cette position.

Je vous ferai passer le courrier. Nous l'avons reçu aujourd'hui.

M. BREZELLEC : La question c'est comment on peut gérer un mi-temps.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas compris comment on peut avoir 2 mi-temps. Un en maternelle, un en élémentaire, mais François va expliquer.

M. HERY : C'est-à-dire que ça ira vraisemblablement vers une direction unique, c'est cela qu'ils veulent. De toute façon ce qu'il faut faire maintenant c'est compter un par un et faire en sorte qu'à la rentrée scolaire il y ait effectivement suffisamment d'enfants pour qu'on puisse être crédible.

M. LE MAIRE : Nous avons reçu la liste complète des fermetures de classes sur l'ensemble du département. On n'est pas la seule commune impactée. Apparemment il y a plus de fermetures que d'ouvertures. Pas de questions particulières ?

Mme QUERE : Sur l'histoire de la menace de fermeture qui revient et qui revient sans cesse, on n'arrive pas à comprendre. Georges vient de me confier dans l'oreille qu'il n'arrive pas à comprendre qu'on nous dise qu'il y a des créations et puis qu'au final on nous diminue nos classes et bientôt on nous proposera même de fermer les écoles si cela continue. C'est absolument incompréhensible.

M. LE MAIRE : C'est le même débat qui a lieu dans toutes les communes où on menace. Il y a souvent une politique volontariste vers les ménages avec des enfants mais c'est surtout le côté comptable et pas le côté qualitatif. Ou alors il faudra m'expliquer comment est-ce qu'on enseigne bien quand on a 30 enfants par classe. Ce doit être extrêmement compliqué. Je suppose que quand on a une classe de 20 ou 25 on a un peu plus de temps pour chaque enfant et le critère qualitatif ne semble pas un critère. On est vraiment dans une logique purement comptable.

Mme QUERE : Là-dessus je rejoins complètement cette analyse. Aujourd'hui la grande mode c'est le comptable. Combien ça coûte ? je vais poser une question que beaucoup de gens ont posée avant moi, je n'invente rien. Combien coûte l'éducation d'un enfant, combien coûte la santé d'un être humain ? c'est exactement le même principe. C'est scandaleux.

M. LE MAIRE : Je vous remercie, à bientôt.

La séance du conseil municipal est levée à 19 heures 50
